

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 Avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BUZARÉ Arlette – FRÉOUX Annette – GARANGÉ Anne-Marie – GUILLOU Annick– LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte

Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaël – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Arrivée d'Anne-Marie GARANGÉ à partir du bordereau 15 et de Pierre-Yves LE GROGNEC à partir du bordereau 16

Absences excusées - Procurations

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier

Madame HENRIQUEZ Françoise donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

Absentes :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Annette FRÉOUX

Date de la convocation : 04 Avril 2024

Date de l'affichage : 05 Avril 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

La séance est ouverte à 18h30

14- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FÉVRIER 2024

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 Février 2024 est approuvé à l'unanimité (Madame FRÉOUX et Monsieur LE GUENNEC ne prennent pas part au vote)

11 voix pour

15- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU PRÉSIDENT, À LA VICE-PRÉSIDENTE ET À LA COMMISSION PERMANENTE PAR DÉLIBÉRATION DU 23 JUILLET 2020 : INFORMATIONS

1- Contrats et conventions signés

Désignation	Date signature	Incidences financières	Contenu
Prise en charge d'un abonnement médiathèque			Lutte contre l'isolement
INOVALYS MAPA	20/03/2024	483.08€/an	Analyses denrées alimentaires (4 collectes +5 échantillons)
Programme ESMS NUMERIQUE.MAPA Séjour du numérique grappe Omega	20/03/2024		
Siel bleu Gymnastique sur chaise 1h MAPA		59€/séance 1 fois / semaine	Activité gymnastique sur chaise
Pour Bien Vieillir Bretagne	20/03/2024		Clauses de sous-traitance des données à caractère personnel

2- Aides sociales d'urgence délivrées depuis le dernier Conseil d'Administration

- Secours d'urgence du 05/02/2024 au 02/04/2024

Type d'aide	Nombre de bons délivrés	Nombre de foyers aidés	Montant total
Bons alimentaires (5€ ou 15€)	10	10	175.00€
Secours essence 30 € max	3	2	60.00€
Espèces	0	0	00.00€

- Secours d'urgence du 05/02/2023 au 02/04/2023

Type d'aide	Nombre de bons délivrés	Nombre de foyers aidés	Montant total
Bons alimentaires (15,24€)	5	5	110.00€
Secours essence 30 € max	6	5	120.00€
Espèces	0	0	00.00€

3- Domiciliations

	Nombre	Raisons principales
Domiciliations actuelles	32	Choix de vie ou suite à une séparation, logement provisoire
Dont nouvelles domiciliations	5	Installation dans la région
Dont renouvellements	1	Logement provisoire
Domiciliations arrêtées	1	Intégration logement durable

4- Aides facultatives et FSL examinées par la Commission Permanente

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOCIALE - COMMISSION PERMANENTE DU 02-04-2024				
Dossier	Droits jusqu'au	QF	Décision	Remarques / Préconisations
1	31/03/2024	148	Renouvellement jusqu'au 31/12/2024	/
2	31/03/2024	-96	Renouvellement jusqu'au 30/06/2024	/

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 02-04-2024			PRÉCONISATIONS/REMARQUES
			Accord/Refus	Montant aide facultative	Montant aide FEE	
3	SAUR	195,29 €	Accord	/	175,76 €	/
4	GAZ DE BORDEAUX	289,30 €	Accord	/	260,37 €	Préconisations : Voir pour mensualiser les factures d'eau et d'énergie
		484,59 €		0,00 €	436,13 €	

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOCIALE - COMMISSION PERMANENTE DU 05-03-2024				
Dossier	Droits jusqu'au	QF	Décision	Remarques / Préconisations
1	29/02/2024	127	Renouvellement jusqu'au 31/12/2024	/
2	29/02/2024	81	Renouvellement jusqu'au 28/02/2025	Prendre RDV avec la responsable du SIJ et fournir des justificatifs de recherche d'emploi
3	29/02/2024	143	Renouvellement jusqu'au 28/02/2025	/
4	29/02/2024	280	Renouvellement jusqu'au 28/02/2025	/
5	29/02/2024	213	Renouvellement jusqu'au 28/02/2025	/
6	1er accès	168	Accord jusqu'au 31/12/2024	/
7	29/02/2024	133	renouvellement jusqu'au 31/08/2024	/

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	Montant demandé	AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 05-03-2024 AVANT DÉCISION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE TERRITOIRE
8	ENGIE	676,51 €	470,59 €	Avis favorable à l'attribution d'une aide d'un montant de 470,59 € Préconisations pour le couple : Prendre RDV avec la responsable du SIJ et fournir des justificatifs de recherche d'emploi. (invitation à se rapprocher du SIJ déjà préconisée lors de la dernière demande FEE)
9	ENGIE	1 880,56 €	800,00 €	Avis laissé à l'appréciation de la commission

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 05-03-2024			PRÉCONISATIONS/REMARQUES
			Accord/Refus	Montant aide facultative	Montant aide FEE	
10	EDF	363,60 €	Accord	/	363,60 €	Aide à la mensualité : 3*121,20€ Préconisations : prendre RDV avec la responsable du SIJ et fournir des justificatifs de recherche d'emploi
11	SAUR	469,04 €	Accord	/	422,14 €	Préconisations : Prendre RDV avec la responsable du SIJ et fournir des justificatifs de recherche d'emploi
12	SAUR	169,51 €	Accord	/	152,56 €	/
13	ENGIE	286,68 €	Accord	/	258,00 €	/
14	SAUR	342,16 €	Accord	/	300,21 €	Préconisations : Prendre RDV avec la responsable du SIJ et fournir des justificatifs de recherche d'emploi
		1 630,99 €		0,00 €	1 496,51 €	

Concernant le dossier 8, examiné par la Commission Permanente du 05 Mars 2024, il n'est pas passé en Equipe Technique de Territoire suite à l'application du nouveau règlement FSL au 1^{er} Mars 2024 (nouveau taux dérogatoire : 51% au lieu de 45%). Le taux FSL de ce dossier étant de 48,81% et vu l'avis favorable de la Commission, l'aide a donc été accordée directement par le CCAS.

5- Aides FSL dérogatoires

Équipe Technique de Territoire du 09 Février 2024 :

- Dette SAUR de 118.07 € - Montant demandé 106.26 €
Accord pour une aide d'un montant de 106.26 € - (Avis favorable de la CP le 06/02/2024 pour une aide de 106.26 €)

Équipe Technique de Territoire du 08 Mars 2024 :

- Dette SAUR de 153.62 € - Montant demandé 138.26 €
Accord pour une aide de 138.26 €. – (Avis favorable de la CP le 06/02/2024 pour une aide de 138.26 €)
- Dette ENGIE de 1880.56 € - Montant demandé : 800.00 €
Accord pour une aide d'un montant de 800.00 € - (CP du 05/03/2024 : Avis laissé à l'appréciation de la commission)

16- CHANTIER D'INSERTION NATURE ET PATRIMOINE : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FSE+ 2024 ET 2025 (FSE+ : nouvelle programmation 2021/2027)


Dans le cadre du dossier de demande de subvention déposé au titre du Fonds Social Européen (FSE+) pour le chantier d'insertion nature et patrimoine, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les projets et les plans de financement prévisionnels 2024 et 2025 tel qu'ils figurent ci-après :

- Le projet :

L'objectif principal de ce chantier est l'insertion de personnes éloignées durablement de l'emploi. La signature d'un CDDI de 6 mois, renouvelable permet une mise en situation professionnelle autour de la mise en valeur d'un patrimoine bâti et de l'entretien d'espaces naturels sensibles. Avec l'aide d'un accompagnateur socioprofessionnel, un accompagnement renforcé est mis en place pour chaque bénéficiaire de CDDI par des actions individuelles et collectives : techniques de recherche d'emploi, mise en situation en milieu professionnel, informations et formations.


Un encadrant technique en CDD, gère une équipe de 8 personnes recrutées sur des contrats de 26h hebdomadaires. Ils interviennent essentiellement sur les espaces naturels sensibles, propriété du Département, dans plusieurs domaines : génie écologique, actions d'aménagement en milieu naturel, actions de restauration et d'entretien du patrimoine bâti.

- Plan de financement 2024 :

 UNION EUROPÉENNE	CCAS GUIDEL	
	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ANNEE 2024 / PERIMETRE RESTREINT	
Encadrement et accompagnement de public en difficulté d'insertion dans le cadre du chantier d'insertion Nature et Patrimoine.		

DEPENSES		RESSOURCES	
DEPENSES de PERSONNEL			
Encadrant technique	46 000,00 €	FSE	33 509,76 €
Accompagnement numérique	573,26 €	DREETS	6 154,25 €
Accompagnement socioprofessionnel en interne	11 672 €		
PRESTATIONS EXTERNES		DEP 56 encadrement	25 648,00 €
	0,00 €	DEP 56 ENS	1 670,57 €
DEPENSES INDIRECTES - 15%		Autofinancement	0,00 €
	8 736,86 €		
Coût total de l'action			66 982,58 €
	66 982,58 €		66 982,58 €

- Plan de financement 2025 :

 UNION EUROPÉENNE	CCAS GUIDEL	
	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ANNEE 2025 / PERIMETRE RESTREINT	
Encadrement et accompagnement de public en difficulté d'insertion dans le cadre du chantier d'insertion Nature et Patrimoine.		

DEPENSES		RESSOURCES	
DEPENSES de PERSONNEL			
Encadrant technique	41 000,00 €	FSE	27 958,82 €
Accompagnement numérique	528,86 €	DREETS	6 154,25 €
Accompagnement socioprofessionnel en interne	11 890 €		
PRESTATIONS EXTERNES		DEP 56 encadrement	25 648,00 €
	0,00 €	DEP 56 ENS	1 670,57 €
DEPENSES INDIRECTES - 15%		Autofinancement	0,00 €
	8 012,82 €		
Coût total de l'action			61 431,64 €
	61 431,64 €		61 431,64 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les projet et plans de financement du chantier d'insertion tels que décrits ci-dessus.
- **SOLLICITE** un financement au titre du FSE+ pour 2024 et 2025.
- **SOLLICITE** des financements de l'état et du Conseil départemental

17- LOCATION LOCAL CHANTIER D'INSERTION : AVENANT AU BAIL

Depuis la prise en charge du chantier d'insertion en janvier 2015, le CCAS a signé un bail avec la SCI LOCABOXES pour un local de 200 m2 situé au lieudit « le RHUN »

Un volume important de bois destiné aux aménagements de platelages et de sentiers était stocké dans la cour à proximité immédiate de ce local. Dans le cadre d'une remise aux normes, cet espace a été transformé en box fermés de 39 m2, par le propriétaire qui le propose à la location à 180 €/mois.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** la signature d'un avenant au bail initial intégrant ce local de 39 m2 au prix de 180€/mois.

18- PERSONNEL : RÉGIME INDEMNITAIRE -MODIFICATION DU CIA

Par délibération n° 2018-66 en date du 5 juillet 2018, le Conseil d'administration a décidé la mise en place à compter du 1er juillet 2018 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), nouveau cadre réglementaire applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics, conformément au principe de parité entre l'Etat et les collectivités.

L'objectif de cette réforme était de simplifier et rationaliser les régimes indemnitaires existants en déconnectant le régime indemnitaire du grade détenu par l'agent pour le lier principalement à la fonction occupée.

Pour rappel, le RIFSEEP se compose :

- De l'IFSE, indemnité mensuelle qui dépend des fonctions exercées par l'agent
- Du CIA, indemnité versée annuellement en fonction de la manière de servir des agents

Les différents postes de la ville comme du CCAS ont ainsi été répartis entre 4 groupes de fonctions sur la base de l'organigramme, des fiches de poste et d'un outil de cotation des postes.

En 2021, suite au rapport établi pour la Ville par la CRC qui relevait que les montants fixés étaient relativement bas par rapport aux seuils appliqués par l'Etat, le conseil d'administration par délibération en date du 8 avril 2021 avait augmenté les plafonds du RIFSEEP.

Conformément à l'article 3 du décret n°2017-513 du 20 mai 2014, le RIFSEEP doit faire l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans. Ainsi, ce dernier devrait être revu en 2025.

Cependant, compte tenu de la demande des représentants du personnel portant initialement sur la prime pouvoir d'achat instaurée par le gouvernement, et après de nombreux échanges, il a été proposé de privilégier une revalorisation du CIA de manière anticipée.

En effet, cette revalorisation semble plus adaptée que la prime pouvoir d'achat dans la mesure où elle concerne tous les agents (ayant un minimum de 6 mois d'ancienneté) et permettra à l'autorité territoriale de proposer un régime indemnitaire plus attractif en termes de recrutement.

L'IFSE sera revu quant à lui en 2025, ce qui permettra de répartir le coût de ce réexamen sur deux années.

Niveaux de fonctions	CIA maxi actuel	CIA proposé
1. Direction Générale des Services de la Mairie / Direction établissement / Direction des Services Techniques	650,00 €	1000,00 €
2. Responsable de service ou de structure / Chargé de mission	600,00 €	950,00 €
3. Gestionnaire / Technicien / Coordinateur d'équipe	550,00 €	900,00 €
4. Poste d'application / Coordinateur d'activité	500,00 €	850,00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'avis favorable du comité Social Territorial (CST), réuni le 18 mars 2024,

- **AUTORISE** la modification du RIFSEEP, comme précisé ci-dessus.

19- CRÉATION DE POSTES – AVANCEMENTS DE GRADE

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant du CCAS et la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade, **il est proposé la création et modification de postes ci-dessous.**

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Poste créé	Motif	A compter du
Médico-social	C	1	Agent social Temps complet	Agent social principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Avancement de grade	01/06/2024
Médico-social	C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Temps complet	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Avancement de grade	24/10/2024
Technique	C	1	Adjoint technique à temps non complet 26h	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 26h	Avancement de grade	31/12/2022

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'avis favorable du comité Social Territorial (CST), réuni le 18 mars 2024,

- **AUTORISE** la création et la suppression des postes cités ci-dessus à compter des dates indiquées.

20- PERSONNEL- CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES À LA MAPA- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant du CCAS et la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Suite au recrutement d'une infirmière coordonnatrice en 2023, le passage au forfait soins, demandé par l'ARS, se concrétise et va se traduire par la prise en charge de soins de nursing par le personnel de la MAPA. Cela va nécessiter de recruter du personnel de soins :

- 1 aide-soignant ou un auxiliaire de soins (le poste va être ouvert à tous les grades d'AS et à tous les grades d'auxiliaire de soins)
- 1 auxiliaire de soins (ouvert à tous les grades).

Dès que le candidat sera retenu, les postes ouverts mais non pourvus, seront supprimés.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le CCAS pourra recruter, en application de l'art L313 précité, un agent contractuel de droit public.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	A compter du
Médico-social	B	1	Aide-soignant(e) de classe normale à temps complet	Recrutement	03/06/2024
Médico-social	B	1	Aide-soignant(e) de classe supérieure à temps complet	Recrutement	03/06/2024
Médico-social	C	2	Auxiliaire de soins Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Recrutement	01/07/2024
Médico-social	C	2	Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Recrutement	01/07/2024

Par ailleurs, suite au départ d'un agent social et à une réorganisation, le poste avait été pourvu par un agent contractuel. Cet agent apportant pleinement satisfaction, **il est proposé de créer un poste d'agent social à temps complet afin de pouvoir procéder à sa stagiairisation.**

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Poste créé	Motif	A compter du
Médico-social	C	1	Agent social principal de 1 ^{ère} classe temps complet	Agent social à temps complet	Stagiairisation	01/07/2024

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'avis favorable du comité social territorial, réuni le 18 mars 2024,

- **AUTORISE** la création et la suppression des postes cités ci-dessus à compter des dates indiquées.

21- BILAN DE L'ACTION SOCIALE 2023 - INFORMATION

Vous trouverez ci-joint le bilan de l'action sociale du CCAS pour l'année 2023.

22- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PRÉSELECTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Par délibération du 23 juillet 2020, le conseil d'administration avait décidé de constituer une commission de 4 élus, chargée de présélectionner les candidats à un logement social.
Rappel : Chaque demandeur d'un logement social dépose son dossier soit au CCAS qui le transmet à un des bailleurs sociaux intervenant sur son territoire, soit directement au bailleur

social de son choix qui inscrit la demande dans le fichier unique accessible à tous les bailleurs sociaux du Morbihan ainsi qu'aux CCAS. De plus en plus de personnes déposent leur demande en ligne.

Lorsque le bailleur social informe le CCAS qu'un logement se libère, ce dernier propose, sur des critères définis (ces critères vont prochainement évoluer au niveau de Lorient agglomération) 3 candidats.

Ces candidatures sont examinées au sein d'une commission constituée par le bailleur, à laquelle participe la Vice-Présidente du CCAS. La décision finale d'attribution est prise par le bailleur. Cette commission étant incomplète, il est proposé à Mme Le Bail Marie-Claire de l'intégrer.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de la composition de la commission de présélection comme précisée ci-dessus.

Prochain CA le 27 Juin 2024

La séance est levée à 20h15

Annette FRÉOUX
Secrétaire



Le Président du CCAS
Joël DANIEL



Procès-verbal adopté en séance le 27 Juin 2024

